

Les mesures en faveur des jeunes pour l'accès à la formation et l'emploi en Moselle

Pour bénéficier de l'une de ces mesures, prenez contact avec la mission locale la plus proche de votre domicile.

Mis à jour le 15/09/2023

Type de dispositif	Public visé	Précisions sur le dispositif	Aide financière
Le Parcours Contractualisé d'accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (LE PACEA)	Tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus	Être prêt à s'engager dans un parcours contractualisé d'accompagnement.	Une allocation mensuelle de 528 € maximum
Le Contrat Engagement Jeune (Le C.E.J)	Jeunes de 16 à 25 ans révolus (ou 29 ans révolus lorsqu'ils disposent d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé)	Un accompagnement individuel et intensif avec un objectif d'entrée plus rapide et durable dans l'emploi.	Une allocation pouvant aller jusqu'à 528 €/mois
Le Service Militaire Volontaire (Le SMV)	Jeunes 18 à 25 ans à la date de la signature du contrat ; de nationalité française	s'adresse à des jeunes en grande difficulté qui souhaitent évoluer par une formation et un encadrement strict.	- Le volontaire stagiaire perçoit 345 €/mois. - Le volontaire expert perçoit 745 €/mois.
Ecole de la deuxième chance (L'E2C)	Jeunes de 16 à 25 ans sortis du système éducatif sans diplôme, ni qualification professionnelle, ni emploi	Avoir quitté le système scolaire depuis au moins 1 an ; Etre de nationalité française ou étrangère en situation régulière.	Rémunération en moyenne de 300 €/mois.
La Prépa-Apprentissage	Jeunes de 16 à 29 ans révolus, sortis du système scolaire sans qualification avec un niveau scolaire inférieur ou égal au baccalauréat.	Parcours individualisé entre 5 jours et 6 mois, visant à aider le jeune bénéficiaire à définir son projet d'apprentissage.	Rémunération applicable aux stagiaires de la formation professionnelle.
L'apprentissage	Les jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus ; Les travailleurs handicapés sans condition d'âge.	Le contrat d'apprentissage vise à permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir un diplôme d'État ou un titre à finalité professionnelle.	L'apprenti bénéficie d'une rémunération variant en fonction de son âge ; en outre, sa rémunération progresse chaque nouvelle année calendaire d'exécution de son contrat.
Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE)	Jeunes âgés de 17 à 25 ans révolus, sans diplôme ou titulaire d'un BEP - CAP ou d'un Baccalauréat, ou sans qualification ou en voie de marginalisation.	Signature d'un contrat de volontariat pour l'insertion d'une durée de 8 mois (qui peut être renouvelé dans la limite de 24 mois)	Le volontaire perçoit une allocation de 460 €/mois ainsi qu'une prime.

Type de dispositif	Public visé	Précisions sur le dispositif	Aide financière
La promo 16.18 AFPA	Programme dédié aux jeunes de 16 à 18 ans qui ne sont ni au collège ni au lycée, ni en formation, ni en emploi.	Les jeunes s'engagent dans l'une des solutions existantes d'insertion professionnelle et sociale.	Rémunération en fonction du dispositif
Le Parcours Emploi Compétence Jeune (Le PEC jeune)	Destiné aux jeunes de moins de 26 ans, ou aux jeunes reconnus travailleurs handicapés jusqu'à l'âge de 30 ans inclus.	Personnes sans emploi et rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.	La rémunération du jeune ne pourra pas être inférieure au SMIC horaire.
Le Contrat Initiative Emploi (CEI)	Avoir moins de 26 ans, Ou moins de 30 ans pour les personnes bénéficiant d'une RQTH.	Personnes sans emploi et rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi.	Le jeune dispose d'un statut de salarié avec les mêmes conditions de travail que les autres salariés de la structure.
Le Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue (Le PIAL)	Les jeunes, entre 16 et 25 ans, étrangers extra européens en situation régulière	Parcours visant à acquérir le niveau minimal de maîtrise du français	Une allocation d'un plafond individuel de 1454,46 € sur une durée de 3 à 6 mois maximum.
Le Parcours d'Acquisition de Compétences en Entreprise (Le PACE)	- Jeunes de 18 à 29 ans ; - demandeur d'emploi, âgé de plus de 29 ans	- PACE Jeunes, d'une durée de 6 mois ; - Pour les demandeurs d'emploi, être en situation de chômage de longue durée.	- Une aide mensuelle de 500 € pour le PACE Jeunes ; - Une aide mensuelle de 1 000 € pour le PACE Métiers en tension. Cette aide est financée par la Région Grand Est.
100 Chances 100 Emplois	Jeunes de 18-30 ans	Habiter un quartier politique de la ville ou une zone urbaine sensible et être difficilement d'insertion professionnelle.	Ce dispositif propose un parcours d'insertion professionnelle permettant l'obtention de CDI, CDD et Intérim supérieurs à 6 mois ou l'obtention d'une formation qualifiante.
La boussole des jeunes	jeunes de 15 à 30 ans	Sans distinction de situation ou de profil. Permet de faciliter l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'accès à l'autonomie.	Renseignement et information : Le CRI-BIJ 1, rue du Coëtlosquet 57 000 METZ Tél : 03.87.69.04.50 Mail : boussole@cribij.fr

IMPORTANT : Ce tableau est une synthèse non exhaustive des principales mesures en faveur de la formation et l'emploi des jeunes en Moselle. Les dispositifs cités dans ce tableau peuvent évoluer. Rapprochez-vous de votre mission locale de rattachement pour plus d'informations.